

# / ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

décembre 2014

**LE 20 DÉCEMBRE PROCHAIN, L'ACTUEL ACCORD DE BRANCHE VISANT À SUPPRIMER LES INÉGALITÉS DE TRAITEMENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ARRIVERA À SON TERME.**

FO Énergie et Mines, pour qui le combat contre les injustices sociales et notamment celles faites aux femmes est une des raisons d'être, vient de **signer un avenant prorogeant cet accord pour une durée de douze mois.**

Par cette signature FO obtient que l'égalité Femme Homme au sein de la branche des IEG **reste une priorité avec des engagements concrets de la part des employeurs.**

Cette signature scelle l'engagement de l'ouverture d'une nouvelle négociation de branche dès les premières semaines de 2015.



**Pour FO, l'objectif sera donc de conserver un référentiel engageant l'ensemble des Entreprises de la branche à mettre en œuvre les actions correctrices aux injustices notamment dans les domaines du déroulement de carrière et de la rémunération dont les femmes restent victimes.**